

FR_GERICHTE 605 2024 2 vom 12. Juni 2025

FR Kantonsgericht, 2025-06-12, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/fr_gerichte_605_2024_2

FR: FR_GERICHTE 605 2024 2 du 12 juin 2025

IT: FR_GERICHTE 605 2024 2 del 12 giugno 2025

Regeste

Arrêt de la Ie Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal | Arbeitslosenversicherung

Erwägungen

E. 13

octobre 2022 contre sa décision du 12 septembre 2022 de restitution d'indemnités RHT.

6.2. En application du principe de la gratuité de la procédure valant en la matière, il n'est pas perçu de frais de procédure. 6.3. Aucun e indemnité de partie n'est allouée la recourante qui n'en a pas demandé et qui n'est pas représentée par un mandataire professionnel.

Tribunal cantonal TC Page 8 de 8 la Cour arrête : I. Le recours est admis. Partant, la décision sur opposition du 27 novembre 2023 est annulée. Le Service public de l'emploi est invité à s'adresser à la Caisse publique de chômage pour qu'elle statue sur l'opposition du 13 octobre 2022 contre sa propre décision du 12 septembre 2022 de restitution d'indemnités RHT. II. Il n'est pas perçu de frais. III. Il n'est pas alloué d'indemnité de partie. IV.

Notification. Un recours en matière de droit public peut être déposé auprès du Tribunal fédéral contre le présent jugement dans un délai de 30 jours dès sa notification. Ce délai ne peut pas être prolongé. Le mémoire de recours sera adressé, en trois exemplaires, au Tribunal fédéral, Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne. Il doit indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et être signé. Les motifs doivent exposer succinctement en quoi le jugement attaqué viole le droit. Les moyens de preuve en possession du (de la) recourant(e) doivent être joints au mémoire de même qu'une copie du jugement, avec l'enveloppe qui le contenait. La procédure devant le Tribunal fédéral n'est en principe pas gratuite. Fribourg, le 12 juin 2025/msu Le Président La Greffière-stagiaire

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.